

Amherst, le 14 avril 2020

Le conseil de la municipalité d'Amherst siège en séance ordinaire ce 14<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2020 par visioconférence.

Sont présents à cette visioconférence :

Robert Cardinal	Daniel Lampron
Caroline Champoux	Robert Laperrière
Yves Duval	

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Formant tous quorum sous la présidence du maire

Assistent également à la séance, par visioconférence :

Monsieur Marc St-Pierre, directeur général et monsieur Martin Léger, directeur général adjoint.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence;

Adoptée à la majorité

Monsieur le maire soumet à madame la conseillère et messieurs les conseillers l'ordre du jour.

**ORDRE DU JOUR**  
**Assemblée ordinaire du 14 avril 2020**

1. **Ouverture de la séance**
2. **Ratification de l'ordre du jour**

3. **Ratification de la séance ordinaire du 9 mars 2020**  
Résolutions numéros 048.03.2020 à 073.03.2020 inclusivement pour la séance ordinaire du 9 mars 2020
4. **Ratification des déboursés pour le mois de mars 2020**
  - 4.1. Déboursés du 01-03-2020 au 31-03-2020 pour un montant total de 149 830.42 \$ ; salaires du personnel et rémunération du conseil pour un montant de 46 527.74 \$
5. **Correspondance**
6. **Administration générale**
  - 6.1. Avis de dépôt des états financiers 2019
  - 6.2. Vacance au conseil
  - 6.3. Avis de motion - Règlement 548-20 *Fixant le taux du droit de mutation applicable aux transferts d'immeubles dont la base d'imposition excède 500 000 \$*
  - 6.4. Présentation du Règlement 548-20 *Fixant le taux du droit de mutation applicable aux transferts d'immeubles dont la base d'imposition excède 500 000 \$*
  - 6.5. Comité de pilotage et de suivi MADA – Nomination
  - 6.6. Adoption Règlement 546-20 *Établissant les conditions d'accès des embarcations sur les plans d'eau ou une descente publique est aménagée afin d'assurer la protection et la conservation de ces plans d'eau*
  - 6.7. Adoption du règlement 547-20 modifiant le règlement 316-98 décrétant les tarifs applicables pour la délivrance de certains services municipaux
  - 6.8. Renouvellement de l'adhésion à « Québec Municipal »
  - 6.9. COVID-19 - Mesures d'assouplissement concernant le paiement des taxes municipales
  - 6.10. Contribution à « Bouffe laurentienne »
7. **Sécurité publique**
  - 7.1. Dépôt bilan mensuel des Premiers répondants – Mars 2020
  - 7.2. Schéma de couverture de risque : proposition d'une centrale d'appels
  - 7.3. Adoption des modifications au Plan de sécurité civile (PMU)
  - 7.4. Demande d'addenda à la Politique de prêt de ressources matérielles et de service de pompier de la Régie incendie Nord Ouest Laurentides
8. **Travaux publics**
  - 8.1. Feux de signalisation chantier – Autorisation déboursé
  - 8.2. Mandat à l'Union des municipalités du Québec pour l'achat de sel de déglacage (Chlorure de sodium)
  - 8.3. Autorisation d'appel d'offres - Réserve de sable
9. **Hygiène du milieu et environnement**
10. **Urbanisme et mise en valeur du territoire**
  - 10.1. Dépôt rapport M. Martin Léger
11. **Loisirs et culture**
  - 11.1. Transfert de subvention - Emploi d'été Canada
  - 11.2. Abrogation de la résolution 072.03.2020
12. **Histoire et patrimoine**

12.1 Autorisation déboursé – Louis Aubin Communication

**13- Affaire(s) nouvelle(s)**

**14- Période de questions**

**15- Levée de la séance**

**1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2 RÉS 074.04.2020 RATIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé en retirant le point :

11.1 Transfert de subvention - Emploi d'été Canada

Adoptée à la majorité

**3 RÉS 075.04.2020 RATIFICATION DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MARS 2020**

*Monsieur le conseiller Yves Duval ne prend pas part au vote compte tenu qu'il lui a été impossible d'avoir accès au procès-verbal de la séance du 9 mars à la suite d'un problème d'accès informatique.*

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QUE le directeur général soit exempté de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2020, les membres du conseil l'ayant reçu au moins 72 heures avant le début de la présente séance.

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2020, résolutions numéros 048.03.2020 à 073.03.2020 inclusivement soit adopté tel que rédigé.

Adoptée à la majorité

**4 RATIFICATION DES DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE MARS 2020**

**4.1 RÉS 076.04.2020 DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE MARS 2020**

*Monsieur le conseiller Yves Duval ne prend pas part au vote compte tenu qu'il lui a été impossible d'avoir accès au procès-verbal de la séance du 9 mars à la suite d'un problème d'accès informatique.*

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le conseil ratifie les déboursés du 01-03-2020 au 31-03-2020 pour un montant total de 149 830.42 \$ ainsi que les salaires du personnel et la rémunération du conseil pour un montant 46 527.74 \$

Adoptée à la majorité

**5 CORRESPONDANCES**

**6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**6.1**                    **RÉS 077.04.2020**                    **AVIS DE DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2019**

CONSIDÉRANT la présentation au conseil des états financiers 2019 par la firme Amyot Gélinas;

CONSIDÉRANT le résumé qu'en a fait monsieur Marc St-Pierre, directeur général et secrétaire-trésorier;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

QUE le conseil accepte le dépôt des états financiers consolidés au 31 décembre 2019.

Adoptée à la majorité

**6.2**                    **VACANCE AU CONSEIL**

Monsieur Marc St-Pierre, directeur général et secrétaire-trésorier informe les membres du conseil et les personnes présentes de la réception d'un avis écrit de la démission de Monsieur Jean Bourassa de son poste de conseiller du district numéro 1 de la Municipalité d'Amherst.

À titre de directeur général, secrétaire-trésorier et président d'élection, monsieur Marc St-Pierre informe également que la date de l'élection partielle sera déterminée ultérieurement. En fonction de l'évolution de la pandémie COVID19, cette date sera choisie en temps opportun et en conformité avec les directives du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et du Directeur général des élections.

**6.3**                    **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 548-20 FIXANT LE TAUX DU DROIT DE MUTATION APPLICABLE AUX TRANSFERTS D'IMMEUBLES DONT LA BASE D'IMPOSITION EXCÈDE 500 000 \$**

Monsieur le conseiller Daniel Lampron donne avis de motion qu'à une séance ultérieure sera présenté au conseil pour adoption le règlement 548-20 *Fixant le taux du droit de mutation applicable aux transferts d'immeubles dont la base d'imposition excède 500 000 \$.*

**6.4**                    **PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 548-20 FIXANT LE TAUX DU DROIT DE MUTATION APPLICABLE AUX TRANSFERTS D'IMMEUBLES DONT LA BASE D'IMPOSITION EXCÈDE 500 000 \$**

Monsieur le maire Jean-Guy Galipeau procède à la présentation du projet de règlement 548-20 *Fixant le taux du droit de mutation applicable aux transferts d'immeubles dont la base d'imposition excède 500 000 \$.*

**6.5**                    **RÉS 078.04.2020**                    **COMITÉ DE PILOTAGE ET DE SUIVI MADA – NOMINATION**

CONSIDÉRANT la résolution 026.02.2020 par laquelle le conseil adoptait la formation du comité de pilotage et de suivi dans la démarche Municipalité amie des aînés ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de d'ajouter un membre au comité de pilotage et de suivi;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le conseil nomme, sur le comité de pilotage et de suivi de la démarche Municipalité amie des aînés, la personne suivante :

- Madame Diane St-Georges, représentante du milieu.

Adoptée à la majorité

**6.6**                    **RÉS 079.04.2020**                    **ADOPTION DU RÈGLEMENT 546-20 ÉTABLISSANT LES CONDITIONS D'ACCÈS DES EMBARCATIONS SUR LES PLANS D'EAU OU UNE DESCENTE PUBLIQUE EST AMÉNAGÉE AFIN D'ASSURER LA PROTECTION ET LA CONSERVATION DE CES PLANS D'EAU**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de remplacer le règlement 532-19 par un nouveau règlement;

CONSIDÉRANT l'avis de motion suivi de la présentation du projet de règlement 546-20 *Établissant les conditions d'accès des embarcations sur les plans d'eau ou une descente publique est aménagée afin d'assurer la protection et la conservation de ces plans d'eau* donné à l'assemblée du conseil du 9 mars 2020;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

QUE le conseil abroge le règlement 532-19;

QUE le conseil adopte le règlement 546-20 *Établissant les conditions d'accès des embarcations sur les plans d'eau ou une descente publique est aménagée afin d'assurer la protection et la conservation de ces plans d'eau.*

Adoptée à la majorité

**6.7**                    **RÉS 080.04.2020**                    **ADOPTION DU RÈGLEMENT 547-20 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 316-98 DÉCRÉTANT LES TARIFS APPLICABLES POUR LA DÉLIVRANCE DE CERTAINS SERVICES MUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens;

CONSIDÉRANT que ce règlement prévoit des normes applicables à tous les chiens, notamment l'obligation pour le propriétaire d'enregistrer son chien auprès de la municipalité locale de sa résidence principale;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prévoir le coût d'une médaille par règlement ;

CONSIDÉRANT l'avis de motion suivi de la présentation du projet de règlement 547-20 *modifiant le règlement 316-98 décrétant les tarifs applicables pour la délivrance de certains services municipaux* donné à l'assemblée du conseil du 9 mars 2020;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QUE le conseil adopte le Règlement 547-20 *modifiant le règlement 316-98 décrétant les tarifs applicables pour la délivrance de certains services municipaux.*

Adoptée à la majorité

**6.8**                    **RÉS 081.04.2020**                    **RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À « QUÉBEC MUNICIPAL »**

CONSIDÉRANT que l'adhésion à « Québec Municipal » arrive à échéance le 30 avril 2020 et qu'il y a lieu de la renouveler du 1<sup>er</sup> mai 2020 au 30 avril 2021;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QUE le conseil autorise le renouvellement annuel à « Québec Municipal » au montant de 334.94 \$, incluant les taxes applicables;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 13000494

Adoptée à la majorité

**6.9**                    **RÉS 082.04.2020**                    **COVID-19 – MESURES D'ASSOUPLISSEMENT CONCERNANT LE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES**

CONSIDÉRANT les impacts engendrés par la pandémie de la COVID-19, notamment sur les travailleurs qui ont été temporairement mis à pied;

CONSIDÉRANT que ses personnes pourraient avoir de la difficulté à payer les taxes municipales en fonction des échéances telles que prévues au règlement 540-19 ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

QUE le conseil suspende les intérêts et pénalités pour tout retard de paiement de taxes due à compter du 15 mars 2020 et ce jusqu'à nouvel ordre;

QUE les personnes désirant bénéficier de cette suspension d'intérêts et pénalités en face la demande écrite adressée à monsieur Marc St-Pierre, directeur général;

Adoptée à la majorité

**6.10**                    **RÉS 083.04.2020**                    **CONTRIBUTION À « BOUFFE LAURENTIENNE »**

CONSIDÉRANT que Bouffe Laurentienne fournit des denrées alimentaires pour venir en aide aux familles dans le besoin;

CONSIDÉRANT que Bouffe Laurentienne a informé le conseil de la difficulté temporaire d'approvisionnement en denrées alimentaires;

CONSIDÉRANT que Bouffe Laurentienne vient en aide à 18 familles de la municipalité d'Amherst;

CONSIDÉRANT l'urgence de la situation;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QUE le conseil autorise monsieur Marc St-Pierre, directeur général à faire un virement bancaire au montant de 540.00 \$ à Bouffe Laurentienne;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 70190949

Adoptée à la majorité

**7.                    SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**7.1** **DÉPÔT DU BILAN MENSUEL DES PREMIERS RÉPONDANTS – MARS 2020**

Monsieur le conseiller Yves Duval, dépose le rapport mensuel des interventions des premiers répondants pour le mois de mars 2020.

**7.2** **RÉS 084.04.2020** **SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE – PROPOSITION D'UNE CENTRALE D'APPELS**

*Madame la conseillère Caroline Champoux se retire des discussions et ne participe pas au vote compte tenu de son intérêt dans ce dossier.*

CONSIDÉRANT QUE les MRC sont responsables des schémas de couverture de risques sur leur territoire respectif;

CONSIDÉRANT les besoins exprimées par les services incendies sur le territoire de la MRC des Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE les ententes de l'ensemble des villes et municipalités desservies par la centrale 9-1-1 de Mont-Tremblant sont échues depuis le 1<sup>er</sup> mars 2020;

CONSIDÉRANT QU'une entente pour les appels 9-1-1 primaires et secondaires peut être signée par une MRC afin de s'assurer que l'ensemble des villes soit desservi par la même centrale d'appels pour assurer une meilleure cohésion et respecter le schéma de couverture de risques incendie;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif est d'assurer une couverture complète et uniforme sur le territoire incluant tous les partenaires en sécurité civile.

CONSIDÉRANT l'objectif de trouver un service efficace et efficient à moindre coût;

CONSIDÉRANT QUE la MRC peut être desservie sans coût supplémentaire par une autre centrale d'appels que la centrale actuelle;

CONSIDÉRANT les démarches entreprises conjointement par les cinq services incendies du territoire à l'automne 2019 afin de trouver un fournisseur répondant à ces exigences.

CONSIDÉRANT QUE trois fournisseurs ont été envisagés et rencontrés.

CONSIDÉRANT QUE l'offre présentée à la MRC des Laurentides de *La Centrale des appels d'urgence Chaudière-Appalaches (CAUCA)*, un organisme à but non lucratif, répond à ces objectifs;

CONSIDÉRANT QUE le fournisseur actuel, la Ville de Mont-Tremblant, assurera le service jusqu'à ce que le transfert au nouveau fournisseur soit effectif;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil de la municipalité d'Amherst souhaite une centrale d'appels sur le territoire de la MRC des Laurentides;

Que la municipalité d'Amherst délègue par la présente résolution sa responsabilité à cet égard à la MRC des Laurentides.

Adoptée à la majorité

**7.3**                    **RÉS 085.04.2020**                    **ADOPTION DES MODIFICATIONS AU PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE (PMU)**

CONSIDÉRANT les changements survenus aux sein des ressources municipales;

CONSIDÉRANT que pour donner suite à ces changement il y a lieu de mettre à jour le *Plan de sécurité civile (PMU)*;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE le conseil entérine les modifications apportées au Plan de sécurité civile de la municipalité d'Amherst;

Adoptée à la majorité

**7.4**                    **RÉS 086.04.2020**                    **DEMANDE D'ADDENDA À LA POLITIQUE DE PRÊT DE RESSOURCES MATÉRIELLES ET DE SERVICE DE POMPIER DE LA RÉGIE INCENDIE NORD OUEST LAURENTIDES**

*Madame la conseillère Caroline Champoux se retire des discussions et ne participe pas au vote compte tenu de son intérêt dans ce dossier.*

CONSIDÉRANT le dépôt de la Politique de prêt de ressources matérielles et de service de pompier de la Régie incendie Nord Ouest Laurentides;

CONSIDÉRANT qu'il y aurait lieu, selon de conseil, d'apporter certaines corrections à la Politique, principalement au niveau de la rémunération des intervenants;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil demande à la Régie incendie Nord Ouest Laurentides (RINOL) d'apporter les corrections suivantes à la Politique de prêt de ressources matérielles et de service de pompier :

- Lorsque des pompiers ou officiers de la RINOL du secteur Amherst interviennent sur notre territoire à titre de bénévoles, de premiers répondants ou de journaliers ils seront rémunérés aux taux fixé par la municipalité. Cependant s'il y a intervention d'urgence de la RINOL, dans le cadre du schéma de couverture de risque, ils seront alors rémunérés à titre de pompiers ou d'officiers par la RINOL pendant la durée de l'intervention :
- Advenant que la municipalité fait appel à la RINOL pour de la main d'œuvre en entraide à la municipalité autre que des urgences faisant partie du schéma de couverture de risque (ex : mesures d'urgences municipales, manque de main d'œuvre, tâches d'entraide), les pompiers et officiers du secteur d'Amherst seront rémunérés par la RINOL pendant leur période d'affectation sur notre territoire.

Adoptée à la majorité

**8**                    **TRAVAUX PUBLICS**



**8.1**                    **RÉS 087.04.2020**                    **FEUX DE SIGNALISATION CHANTIER – AUTORISATION DE DÉBOURSÉ**

CONSIDÉRANT les nombreux travaux devant être réalisés sur les chemins municipaux;

CONSIDÉRANT que, lors de ces travaux la municipalité doit obligatoirement prévoir un système de gestion de la circulation dans le secteur des travaux;

CONSIDÉRANT qu'il serait plus avantageux et rentable pour la municipalité d'avoir des feux de signalisation de chantier au lieu d'affecter des employés comme signaleurs;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Marc St-Pierre, directeur général par suite de l'offre numéro 29347 déposée par Signel;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE le conseil accepte l'offre numéro 29347 déposée par Signel et autorise monsieur Marc St-Pierre, directeur général à faire l'achat de feux de signalisation de chantier incluant :

- Ensemble de feux de chantier FEUFLEX PRO avec deux feux et un contrôleur à écran tactile au coût de 6 900 \$
- 2 batteries 8D, 12V/140Ah au coût de 614 \$
- Plus les frais de transport au coût de 175 \$

Pour un total de 7 689 \$ plus les taxes applicables;

QUE cette dépense soit financée à même le fond de roulement et remboursé sur une période de deux (2) ans.

Adoptée à la majorité

**8.2**                    **RÉS 088.04.2020**                    **MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR L'ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE (CHLORURE DE SODIUM)**

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Amherst a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium);

CONSIDÉRANT que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au *Règlement de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Amherst désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium)

dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récépissé au long;

QUE la Municipalité d'Amherst confie, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un contrat d'achat regroupé du chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Municipalité, pour la saison 2020-2021;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité d'Amherst s'engage à lui fournir les quantités de chlorure de sodium dont elle aura besoin annuellement en remplissant la fiche d'information et en la retournant à la date fixée;

QUE la Municipalité d'Amherst confie, à l'UMQ, le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats;

QUE si l'UMQ adjudge un contrat, la Municipalité d'Amherst s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle l'avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;

QUE la Municipalité d'Amherst reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacune des municipalités participantes. Pour la saison 2020-2021, ce pourcentage est fixé à 1 % pour les organisations municipales membres de l'UMQ et à 2 % pour les non-membres de l'UMQ;

QU'UN exemplaire signé et conforme de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

Adoptée à la majorité

**8.3 RÉS 089.04.2020 AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES – RÉSERVE DE SABLE**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'aller en appel d'offres pour constituer une réserve de sable pour l'entretien des chemins municipaux pour la saison hivernale 2020-2021;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

QUE le conseil autorise monsieur Martin Léger, directeur général adjoint à procéder à un appel d'offres pour constituer une réserve de sable pour l'entretien des chemins municipaux pour la saison hivernale 2020-2021 et ce, selon les quantités évaluées par monsieur Ronald Robitaille, contremaître aux travaux publics.

Adoptée à la majorité

**9. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

**10. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

**10.1 DÉPÔT RAPPORT MONSIEUR MARTIN LÉGER**

Monsieur Martin Léger, directeur général adjoint fait rapport des activités du service de l'urbanisme et de l'environnement pour le mois de mars 2020.

**11 LOISIRS ET CULTURE**

**11.1 TRANSFERT DE SUBVENTION – EMPLOI D'ÉTÉ CANADA**

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

**11.2 RÉS 090.04.2020 ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 072.03.2020**

CONSIDÉRANT que le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé déclarait une pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT que le 24 mars 2020, le Gouvernement du Québec adoptait le décret 223-2020, par lequel notamment toute activité effectuée en milieu de travail devait être suspendue, sauf les ressources jugées essentielles par les organismes municipaux;

CONSIDÉRANT le confinement de la population demandé par le Gouvernement du Québec et la Direction de la santé publique;

CONSIDÉRANT que les citoyens ne peuvent effectuer d'activités de loisirs extérieures ou intérieures qui sont sous la juridiction municipale, pour une période indéterminée;

CONSIDÉRANT que les municipalités d'Amherst, d'Arundel et de Lac-des-Plages ne jugent pas essentielles les activités et ressources de loisirs sur leur territoire;

CONSIDÉRANT que la pandémie, les décisions et orientations du Gouvernement du Québec et de la Direction de la santé publique, le principe de distanciation sociale de même que la grande incertitude que toute cette situation créé constituent un cas de force majeure et un motif sérieux;

CONSIDÉRANT que dans les circonstances, il n'y a plus de besoin pour le poste de Technicien en loisirs affiché au début de l'hiver 2020 et qu'il n'y a plus de travail à offrir pour ce poste;

CONSIDÉRANT la résolution 072.03.2020, par laquelle Mme Kim-Yasmin Jean-Louis est embauchée au poste de Technicien en loisirs;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le conseil résilie le contrat d'embauche de Mme Kim-Yasmin Jean-Louis au poste de Technicien en loisirs conclu aux termes de la résolution 072.02.2020, pour cause de force majeure et motif sérieux.

QUE M. Marc St-Pierre soit mandaté pour informer par écrit Mme Kim-Yasmin Jean-Louis de l'adoption de la présente résolution et pour la remercier pour l'intérêt porté au poste.

Adoptée à la majorité

**12 HISTOIRE ET PATRIMOINE**

**12.1 RÉS 091.04.2020 AUTORISATION DE DÉBOURSÉ – LOUIS AUBIN  
COMMUNICATION**

CONSIDÉRANT le projet de Centre d'interprétation du territoire d'Amherst;

CONSIDÉRANT qu'un des élément du projet est la réalisation d'un monument commémoratif en l'honneur des mineurs décédés de la silicose;

Considérant le mandat octroyé à Louis Aubin Communication d'élaboration d'un plan stratégique accompagné d'un document de présentation;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le conseil autorise un premier déboursé de 3 000.00 \$ à Louis Aubin Communication pour l'élaboration d'un plan stratégique accompagné d'un document de présentation pour le projet de Centre d'interprétation du territoire d'Amherst;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 23 08000722.

Adoptée à la majorité

**13            AFFAIRE(S) NOUVELLES(S)**

**14            PÉRIODE DE QUESTIONS**

**15            RÉS 092.04.2020        LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE la présente séance ordinaire soit levée.  
Il est 20h10

Adoptée à la majorité

---

Jean-Guy Galipeau  
Maire

---

Martin Léger  
Directeur général adjoint et  
secrétaire-trésorier adjoint

Je, Jean-Guy Galipeau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Jean-Guy Galipeau  
Maire